

Mercredi 31 Octobre 2012

**Industrie Interview**

**ANDRÉ-CLAUDE LACOSTE PRÉSIDENT DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ  
NUCLÉAIRE**

**« Il ne faut pas de nucléaire à deux vitesses dans le monde »**

*André-Claude Lacoste passera la main à la tête de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le 12 novembre à Pierre-Franck Chevet (« Les Echos » d'hier). Conscience du long terme, ouverture à l'international et organisation constituent selon lui les priorités qui attendent son successeur.*

André-Claude Lacoste passera la main à la tête de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le 12 novembre à Pierre-Franck Chevet (« Les Echos » d'hier). Conscience du long terme, ouverture à l'international et organisation constituent selon lui les priorités qui attendent son successeur.

Question : Quelles devront être les priorités de votre successeur ?  
Il faudra selon moi avoir la conscience du long terme, être ouvert sur l'international et prendre en compte les sujets d'organisation. Il ne doit pas y avoir de discontinuité, c'est fondamental pour des sujets qui sont empreints de long terme : quand on autorise une installation nucléaire, c'est un engagement sur soixante à cent ans. Second point, l'ASN a pris l'habitude de se demander, quand elle traite un sujet, s'il est connu à l'étranger et comment il y est traité.

Question : Et le troisième volet ?  
Il est extrêmement difficile : nous devons porter un jugement sur la façon dont les organisations sont conçues. Après Fukushima, nous avons décidé d'approfondir la réflexion sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains. Une part importante du personnel d'EDF

doit partir dans les cinq ans qui viennent ; comment l'exploitant assume-t-il ses responsabilités ? Il nous faut trouver la bonne distance permettant à l'ASN d'exercer sa mission de contrôle tout en laissant à l'exploitant sa responsabilité première en matière de sûreté.

Question : Les pays qui veulent développer le nucléaire sont-ils au niveau en matière de sûreté ?  
Pour exploiter de façon sûre, il faut une infrastructure, une culture, une formation. Nous nous efforçons d'aider les pays qui démarrent. Ce n'est pas évident. Il ne faut pas de nucléaire à deux vitesses, mais, quand nous avons le sentiment qu'un pays va y aller, faut-il refuser de l'aider, ou l'aider et devenir d'une certaine manière complice ? Il faut naviguer au plus près... Nous-mêmes avons été créés en 1973, et n'avons obtenu d'indépendance légale qu'au bout de trente-trois ans.

Question : La Chine, où se fera la croissance du nucléaire, est-elle un pays sûr ?  
L'autorité de sûreté chinoise vient d'indiquer dans un rapport ses difficultés à assurer la sûreté. Il y a pour elle un problème de taille : 26 réacteurs sont en cours de construction quand, au plus fort de la

construction en France, il y en avait sept. Et les modèles de réacteurs sont différents. La Chine met en service chaque année - souvent avec des centrales à charbon - la puissance totale installée en France ! Cela étant, l'autorité chinoise a une histoire de coopération avec la France. L'avenir de la sûreté se joue en Inde ou en Chine, mais il y a des pays où les concepts de transparence n'ont pas la même importance. En Corée du Sud, par exemple, il y a eu un gros problème de sûreté : on ne l'a su que deux mois plus tard. Le marché du nucléaire est malgré tout concurrentiel et beaucoup de fournisseurs sont liés à des pays, il faut tenir compte de cette réalité.

Question : Faut-il une autorité de sûreté mondiale ?  
Avoir une autorité mondiale ou européenne, c'est une utopie. Nous, à l'ASN, nous sommes payés pour être capables de dire non. Qui arrêtera un réacteur en France si c'est la Commission européenne qui le demande ? Les pays n'admettront pas d'ingérence. Il faut aller aussi loin que possible dans les coopérations, mais cela prend du temps. Il y a en Europe le club Wenra, dans lequel toutes les autorités des pays de l'UE sont présentes, plus la Suisse, et qui intéresse nos collègues ukrainiens, arméniens et russes. Il faut aller vers

un pôle européen de sûreté et de radioprotection, fondé sur la coopération et le partage entre autorités de sûreté nationales.

Question : Comment abordez-vous le débat sur la transition énergétique ?

Si nous voulons être des gendarmes, nous devons pouvoir fermer des centrales électriques qui ne seraient plus sûres. S'il n'y a pas de moyens

alternatifs de production, irons-nous voir le président de la République pour lui demander de choisir entre couper le courant ou faire fonctionner des installations nucléaires en situation de sûreté dégradée ? Eviter le risque de ce genre de situations exige d'avoir des marges de capacité de production fiables et permanentes, et donc des investissements, et cela impose de sortir du pari implicite d'une

prolongation sans fin de la durée de fonctionnement des centrales nucléaires.

**, Propos recueillis par véronique le billon**

*André-Claude Lacoste président de l'Autorité de sûreté nucléaire*

Tous droits réservés : Les Echos  
9D7A55D48F200108E09B8041AD0A21928B88384C080E7E6AC5E776E

Diff. 140 313 ex. (source OJD)

[Retour Sommaire](#)

Mercredi 31 Octobre 2012

économie

## Quatre dossiers qui attendent le nouveau gendarme du nucléaire

Le gendarme du nucléaire, incarné depuis près de vingt ans par André-Claude Lacoste, change de visage. Pierre-Franck Chevet, 51 ans, actuel directeur général du climat et de l'énergie au ministère de l'Écologie, a été proposé lundi à la présidence de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) par le premier ministre. Outre le sujet de santé publique, potentiellement lourd de conséquences, des excès de doses reçues par des patients lors de radiothérapies, s'agissant de la filière nucléaire, Pierre-Franck Chevet devra suivre de près quatre grands dossiers.

La fermeture programmée de la centrale de Fessenheim

Le gouvernement avait annoncé la prochaine nomination d'une « *personnalité qualifiée* » **pour préparer la fermeture anticipée de la centrale nucléaire alsacienne d'EDF. Mais il n'a pas encore tranché, un signe supplémentaire de la sensibilité du dossier. En 2011, l'ASN a autorisé la prolongation - pour dix ans de plus - du réacteur n° 1 de Fessenheim. À charge maintenant pour l'Autorité de sûreté nucléaire d'accompagner l'engagement de François Hollande de diminuer la part de l'atome civil dans le « mix »**

**énergétique français. Tout récemment, André-Claude Lacoste a rappelé la complexité des procédures à mettre en œuvre (lire nos éditions du 22 octobre).**

Le suivi des travaux de l'après-Fukushima

Après la catastrophe au Japon, l'ASN a réclamé aux exploitants (EDF, Areva, CEA...) de procéder à des « stress-tests ». Puis elle a publié une série de prescriptions avec obligation pour les intéressés de mener ces travaux de renforcement des installations en temps et en heure. À titre d'exemple, EDF doit renforcer le radier - c'est-à-dire le socle en béton - de Fessenheim - avant juillet 2013. L'ensemble des améliorations apportées aux installations nucléaires françaises sera directement supervisé par l'ASN.

La filière nucléaire française à l'international

En théorie, l'ASN ne participe pas au développement de la filière nucléaire française à l'international. Mais ses prises de position ont du poids, par exemple quand l'Autorité avait souligné la nécessité d'améliorer l'architecture du contrôle-commande de l'EPR, le réacteur nucléaire de nouvelle génération. Même si les

exploitants s'agacent parfois des multiples contrôles de l'ASN, ils savent que la réputation du nucléaire français à l'étranger doit beaucoup à la tradition de sûreté dans l'Hexagone. Malgré Fukushima, la filière conserve plusieurs marchés cibles, à commencer par la Chine.

La gestion déchets nucléaires

L'année 2013 fera parler du sujet conflictuel de la gestion des déchets les plus radioactifs. L'État doit organiser le débat public autour du projet de centre de stockage profond près de Bure (Meuse et Haute-Marne), désormais baptisé Cigéo, qui doit entrer en service en 2025. EDF, principal producteur de déchets nucléaires, s'est opposé par le passé au maître d'oeuvre, l'Andra, l'agence nationale chargée des déchets, sur le coût du site. Les dernières estimations officielles, entre 13,5 et 16,5 milliards d'euros, sont jugées dépassées. L'ASN devra veiller à ce que les arbitrages futurs sur ce dossier très politique, engageant les acteurs pour des décennies, ne s'effectuent pas au détriment de la sûreté.

**Frédéric de Monicault et Fabrice Nodé-Langlois**

Mercredi 31 Octobre 2012

économie

## Le bonus-malus énergie malmené au Sénat

**Les sénateurs communistes et de droite devaient rejeter mardi soir le texte défendu par le gouvernement sur les tarifs progressifs de l'énergie.**

**ÉNERGIE** Alors que la hausse des prix de l'énergie préoccupe plus que jamais les Français (*lire encadré ci-dessous*), la tentative du gouvernement de les réformer se heurte toujours, au Parlement, à la double opposition de la droite et des communistes.

Le Sénat, après avoir rejeté en commission le 23 octobre la proposition de loi du député socialiste François Brottes créant un bonus-malus pour les tarifs de l'énergie, devait sauf surprise, en séance publique cette fois, tard mardi soir, mettre de nouveau en échec ce texte soutenu par le gouvernement. La proposition de loi avait été adoptée le 5 octobre à l'Assemblée nationale. Mais à la Chambre haute du Parlement, les socialistes n'ont pas la majorité absolue et font face à une alliance de circonstance entre élus UMP, centristes et communistes.

### Un malus de 30 euros

Les détracteurs du texte qui vise à encourager la sobriété énergétique des ménages lui reprochent sa trop grande complexité et le qualifient volontiers « *d'usine à gaz* ». La sénatrice communiste Mireille

Schurch se dit favorable à l'objectif « *d'une consommation sobre* » mais « *opposée au malus qui va surtout pénaliser les personnes les plus fragiles* ». Le texte de loi prévoit un tarif préférentiel limité à un « *volume de base* » couvrant les besoins essentiels en électricité et en gaz des ménages - le bonus. Lequel volume sera calculé pour chaque famille en fonction de la région, du nombre d'habitants dans le foyer et du type de chauffage. S'il consomme davantage que ce volume, le consommateur paie le kilowattheure plus cher, avec deux niveaux de malus. Pour les communistes, ce système crée une rupture d'égalité des consommateurs face au prix du kilowattheure.

Il s'agit « *d'un dispositif incitatif même si sa rédaction reflète la complexité de notre système énergétique* », a justifié la ministre de l'Écologie Delphine Batho en défendant le texte mardi soir. La première année d'application de ce dispositif - 2014 au plus tôt -, le malus alourdirait la facture annuelle d'un ménage de 30 euros maximum, tandis que le bonus l'allégerait d'autant, a rappelé la ministre.

La ministre et les sénateurs PS ont

fait valoir d'autres dispositions du texte, chères aux communistes. À commencer par l'extension des tarifs sociaux de l'énergie qui serait immédiate après l'adoption de la loi. Cette mesure permettrait à 4 millions de ménages en difficulté de bénéficier de ces tarifs préférentiels, contre 1,2 million actuellement pour l'électricité et 400 000 pour le gaz.

Un amendement déposé par les députés communistes a ajouté une autre disposition sociale : une trêve hivernale des coupures de courant. Par ailleurs, les entreprises des secteurs photovoltaïque et éolien sont suspendues à l'adoption du texte qui inclut des mesures de soutien d'urgence à leurs filières, notamment une simplification de l'installation d'éoliennes outre-mer.

L'Assemblée nationale ayant le mot de la fin dans notre Constitution, l'issue finale ne fait guère de doute mais les obstacles rencontrés au Sénat illustrent notamment les difficultés de faire adopter des textes employant la procédure parlementaire accélérée.

**Fabrice Nodé-Langlois**

Mercredi 31 Octobre 2012

**Industrie Energie**

**Près d'un foyer sur deux restreint sa consommation d'énergie**

*Selon le dernier baromètre annuel Energie-Info, 42 % des foyers ont réduit leur consommation d'énergie l'hiver dernier pour limiter leur facture de chauffage.*

Payer sa facture d'électricité, de gaz ou de fioul devient un acte anxiogène chez les Français. Aujourd'hui, près de 8 foyers sur 10 (79 %) font de leur consommation d'énergie « un sujet de préoccupation important », signale le dernier baromètre annuel Energie Info, publié hier à la veille de la trêve hivernale sur les coupures. Un niveau d'inquiétude jamais atteint depuis la création, en 2007, de cet indicateur, coproduit par le Médiateur national de l'énergie et la Commission de régulation nationale de l'énergie (CRE).

L'heure est aux restrictions pour une part importante des foyers : 42 % déclarent avoir réduit leur consommation l'hiver dernier pour contenir leurs factures. Un chiffre à rapprocher des 3,8 millions de ménages en situation de précarité énergétique recensés l'an dernier par l'Insee, c'est-à-dire qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus à se

chauffer.

« Anticipation morose »

Ce geste d'économie risque de se répandre. D'une part, à cause de la crise ; d'autre part, en raison de la hausse des prix de l'énergie, à laquelle la quasi-totalité (97 %) des abonnés s'attend. Cette « anticipation morose », comme la qualifie l'institut CSA, qui a réalisé cette enquête, est à relativiser, car 7 % des foyers seulement sont capables d'estimer leur consommation annuelle.

Autre enseignement : la tarification progressive est « pour l'instant loin de faire l'unanimité des Français ». Une très courte majorité (51 %) est favorable au dispositif examiné hier par les sénateurs (lire ci-dessus), soit 6 points seulement de plus que les défavorables. Une des finalités de la proposition de loi Brottes est bien perçue : 61 % des 1.503 foyers sondés estiment que cette tarification profiterait aux personnes en difficulté

financière. Reste que, en même temps, la moitié des ménages considère qu'elle « ferait augmenter les factures d'énergie ».

Enfin, cinq ans après l'ouverture du marché de l'énergie, la connaissance des consommateurs de leurs droits progresse sûrement, mais encore lentement. Près de la moitié (48 %) savent qu'ils peuvent changer de fournisseur d'électricité ou de gaz. Les classes les plus aisées sont très majoritairement au courant (59 % pour l'électricité et 57 % pour le gaz), contrairement aux retraités (39 % et 40 %).

**JOEL COSSARDEAUX, J. C.**